

Jusqu'à ce que ce fonds soit constitué, le trésorier de la province est autorisé à prendre tous les ans, sur le fonds consolidé du revenu, une somme de \$50,000.00 applicable aux fins ci-dessus.

Le premier ministre a déclaré de plus qu'aussitôt que les ressources du trésor le permettraient, cette somme de \$50,000.00 serait élevée jusqu'à \$100,000.00 et même \$150,000.00.

Comme on le voit, c'est là essentiellement une mesure progressive, une mesure dans l'intérêt du peuple de la province, une mesure qui fait honneur à l'homme d'état et au gouvernement qui en a fait un des articles de son programme.

Tous les grandes journaux du pays ont applaudi à cette magnifique politique éducationnelle du gouvernement conservateur de Québec, ceux-là mêmes qui s'étaient souvent distingués par d'injustes critiques contre nos institutions, ont dû lui rendre hommage.